

ELAGAGE DES ARBRES DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DES VOIES COMMUNALES

Il incombe au maire, par souci de sécurité, de prendre toutes mesures utiles pour assurer, ou à plus forte raison restaurer, la libre circulation sur les voies communales.

Dans ce cadre une mise en demeure ou une injonction peut-être adressée au propriétaire d'un arbre tombé sur la voie communale d'avoir à enlever l'obstacle.

Le code rural impose aux propriétaires riverains l'obligation de couper les branches et racines qui avancent sur la voie communale.

En cas d'inaction du propriétaire la commune peut, après mise en demeure, faire effectuer les travaux aux frais du propriétaire.

ABATTAGE DES ARBRES DU CIMETIERE



Pour les biens de la commune ouverts au public les risques sont identiques et la responsabilité de la commune peut se trouver engagée. Ainsi à l'occasion des travaux de réaménagement du cimetière il a été décidé de couper les arbres devenus potentiellement dangereux. Fragilisés par les travaux suite à la coupe de grosses racines, ils pouvaient constituer une menace tant pour la sécurité des personnes que pour celle des monuments funéraires. A l'automne de jeunes arbres seront replantés.

POINT PROPRE LA BATIE

Jusqu'à présent cinq bennes à ordures étaient dispersées dans le village, en bordure de route. Elles sont désormais regroupées et installées en retrait de chaussée dans l'espace communal spécialement aménagé situé au fond de la place de la mairie.

Ce point propre plus discret, et plus facilement accessible aux véhicules devrait améliorer tant la desserte des dépôts que celle du ramassage.

L'aménagement des autres points de dépôt de la commune devrait être réalisé dans le courant de l'année.



AU NIVEAU DE L' INTERCOMMUNALITE

Si la Communauté de Communes n'a pas modifié les taux des quatre taxes il est à noter que le coût de la collecte et notamment du traitement des ordures ménagères a sensiblement augmenté. En conséquence la taxe payée par les ménages sera orientée à la hausse, pourtant tout est fait pour contenir les causes de la hausse de ce service (tri sélectif par exemple), mais les exigences environnementales ont un coût et il ne faut pas attendre de baisse dans ce domaine dans les années à venir.

A noter plus de 50 000€ affectés à la voirie communale pour la commune de CHAMPIS.



LE ROLE DU CCAS

Pour financer son activité le CCAS dispose, pour l'essentiel, de la subvention qui lui est versée par la commune - 3000€ au titre de 2009 - A noter que les dons faits par un particulier au CCAS donnent droit à une réduction d'impôt. Le CCAS organise également des manifestations qui peuvent dégager quelques recettes.

Les compétences et initiatives des CCAS varient d'une commune à l'autre, à titre d'exemple et à titre indicatif citons :

- en faveur des jeunes enfants crèches et garderies
- en faveur des personnes âgées activités manuelles, culturelles, sorties ...
- en faveur des personnes en difficultés attributions de secours, de bons alimentaires ...

En cas d'urgence le maire peut prononcer l'admission à l'aide sociale : hospitalisation, soins.

Si vous avez connaissance de personnes nécessiteuses, en grande difficultés ou en détresse merci de le signaler en mairie ou aux membres du CCAS.

Dans un contexte de crise économique le rôle social des communes tend à s'accroître. Il s'exerce à travers le CCAS.

Le CCAS existe dans chaque commune puisque son existence est obligatoire. Son président en est de droit le maire. Le CCAS est un établissement public communal qui est géré par un conseil d'administration. Outre le maire - président - le conseil comprend des membres élus par le conseil municipal : Sabine REYNAUD, Françoise BARBAZANGES, Janine GAILLARD, Rolande DAUPHIN, et des membres volontaires nommés par le maire : Madeleine BADEL, Elizabeth BELIN et Patricia MARGIRIER.

DEJOURS Gilbert

FESTIVAL DE LA TERRE ET DU VENT



Les 4 et 5 juillet 2009 l'association A.P.A.CH (Association pour l'Animation de Champis) organise sur la commune le 1^{er} festival de la terre et du vent afin de promouvoir les produits du terroir, de mettre en avant le savoir faire de nos artisans et de nos producteurs, et de permettre aux artisans d'art de la communauté de communes de montrer leur talent, le tout animé par une « conviviale » de cerf-volant sur la Bâtie

De nombreuses démonstrations seront proposées sur ces deux jours, notamment avec les champions du monde de cerf-volant acrobatique et de free style.

Une arche de 2000 cerfs-volants sera installée à cette occasion au château d'eau. Plus de 3000 personnes sont attendues sur le week-end : une occasion pour notre commune de se faire connaître et pour les habitants de se rassembler autour d'un projet que nous souhaitons pérenniser dans le temps. Cette manifestation se déroulera sous le thème « ECO NATURE »; c'est pourquoi la buvette proposera uniquement les jus de fruit des producteurs, la bière pression de notre brasseur local, et les vins des viticulteurs ardéchois ; un repas chaud sera proposé le soir suivi d'un spectacle ; le dimanche un barbecue champêtre avec saucisses de pays, pomme de terre sous la cendre et crudités sera servi. « Pôle énergie » sera également présent pour parler des énergies renouvelables, du développement durable et de l'éco construction.



<http://festival.terre.vent-champis07.over-blog.com>

Les dimanches au pays de Crussol



Petite info : les dimanches au Pays de Crussol sont des rendez-vous bimestriels qui s'inscrivent dans l'action culturelle de la Communauté de Communes du Pays de Crussol et qui reçoivent l'aide du Conseil Général de l'Ardèche. Ce sont des spectacles tous différents les uns des autres qui sont présentés à tour de rôle dans chacune des 5 communes : Alboussière, Boffres, Champis, Saint-Romain-de-Lerps et Saint-Sylvestre.

Le 18 janvier Saint-Sylvestre a ouvert la saison avec un conte musical de la Grange à Papa qui a su enchanter un public d'enfants venus nombreux, mais les adultes ont également beaucoup aimé. Le 1^{er} mars Alboussière a suivi avec « la route de la soie à vélo » où nous avons rêvé d'aventure avec ce périple de 23000 kms effectué en 14 mois à travers l'Asie par Christian et Patricia tous deux originaires de notre région.

Ces deux premiers rendez-vous ont été un grand succès et les spectateurs ont semble-t-il été conquis par cette nouvelle formule.

Le dimanche 26 avril à 15 h 30 Champis accueillera (salle Toinou) la 3^{ème} édition des Dimanches au Pays de Crussol avec le groupe ANATOLE TRIO et son spectacle « chansons guère froides » fantaisie, humour et poésie avec Montand, Aznavour, Trénet, Brassens, etc..... voix, guitare, claviers et ... casquette.

Après une pause « la tournée » des Dimanches reprendra le 20 septembre avec « Jean d'ici, Ferrat le cri... » à Saint-Romain-de-Lerps et le 15 novembre à Boffres avec Gomme Gomme un spectacle très drôle des Frères Duchoc

A l'issue du spectacle la commune de Champis sera heureuse de vous offrir une collation pour partager avec vous un moment d'échange et de convivialité, alors venez nous rejoindre le dimanche 26 avril.

Tarif adulte : 3€ - étudiants 1.50€ et gratuit pour les moins de 12 ans.



HEURE D'OUVERTURE AU PUBLIC MAIRIE DE CHAMPIS

MARDI ET JEUDI : DE 9 H A 12 H
VENDREDI : DE 13 H A 16 H

PERMANENCE DU MAIRE :
SAMEDI : DE 9 H A 12 H

Tél. 04 75 58 31 37 - Fax 04 75 58 28 13

ELECTION EUROPEENNES
DU 4 AU 7 JUIN 09
VOTRE VOTE EST IMPORTANT

COMMUNE DE CHAMPIS

Année 2009

Bulletin N° 2

10 avril



BULLETIN DU MAIRE

BUDGET 2009 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008

La séance du conseil municipal du 27 mars était essentiellement consacrée aux affaires financières de la commune. Les comptes administratifs 2008 de la commune, du budget annexe de l'assainissement, et du CCAS ont été approuvés à l'unanimité. Il en a été de même pour les budgets 2009.

PAS DE HAUSSE DES TAXES LOCALES

Les 4 taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti- et non bâti, taxe professionnelle) sont maintenues à leurs niveaux de 2008.

En matière d'investissements sont notamment inscrits les travaux d'aménagement du cimetière, le changement du vieux véhicule communal, l'acquisition d'un petit groupe électrogène et d'une bétonnière. Ces équipements qui vont faciliter le travail de l'employé communal permettront aussi d'effectuer des travaux lourds, en toute autonomie, sur tout le territoire de la commune.

Le conseil s'est également prononcé pour l'acquisition, en réserve foncière, d'une parcelle de terrain d'environ 6000 m² située au dessous de la mairie.

La réflexion et les contacts, en liaison avec la Communauté de Commune, pour l'acquisition de terrains au carrefour de LEYRISSE et destinés à la création d'une zone d'activité se poursuivent.

L'investissement le plus lourd (650 000 €) concerne le service d'assainissement avec le projet de la station d'épuration et le raccordement de LA BATIE, l'objectif restant d'achever cette opération pour la fin 2010.

Au final le budget reste un acte politique majeur, c'est une affaire de choix qui conduit à des arbitrages entre des modes de gestion, le recours à l'emprunt ou à la fiscalité... dans le contexte économique actuel l'équipe municipale n'a pas voulu augmenter la pression fiscale en 2009.

Reste qu'avec la création de la communauté d'agglomération valentinoise de nouveaux équilibres financiers devront être trouvés. Mais c'est un débat 2010 sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.